

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscriptions aux stages nationaux des enseignants

1) COMMENT TROUVER UN STAGE ?

Ce catalogue de formation présente les différentes sessions par thème et par date, en précisant pour chaque formation les objectifs, les méthodes et contenus pédagogiques, le nombre de places ouvertes et le profil des stagiaires qui peuvent y participer. L'offre est également diffusée par Emailing directement aux enseignants sur l'adresse renseignée sur leur demande de licence.

2) QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les stages nationaux de formation continue sont ouverts aux enseignants qui interviennent au sein des clubs affiliés en autonomie pédagogique, soit :

- Les enseignants titulaires d'un diplôme d'État (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ou d'un diplôme de la branche (CQP MAM) qui peuvent être rémunérés ;
- Les enseignants bénévoles titulaires du CFEB.

Les règles relatives à l'encadrement technique dans les clubs sont indiquées dans l'Annexe 2 du RI fédéral sur l'enseignement et la formation : [consulter les textes officiels](#)

Pour bénéficier de cette offre de formation, les enseignants en activité dans les structures affiliées doivent être déclarés dans le contrat club de l'association dans laquelle ils interviennent.

Certains stages, comme les espaces nationaux de formation, sont ouverts aux enseignants et aux licenciés. Selon les stages, un grade minimum peut être demandé.

3) COMMENT S'INSCRIRE ?

Les stagiaires s'inscrivent directement auprès de la Fédération en remplissant le formulaire prévu à cet effet pour chaque stage sur le site internet fédéral dans l'espace formation ([cliquer ici pour y accéder](#)) et en l'adressant à la Fédération avec le règlement éventuel de leur participation aux frais.

Après vérification du profil du stagiaire, de sa licence fédérale et information à sa ligue régionale, l'enseignant sera directement convoqué au stage.

Les candidats doivent s'engager à participer à la totalité du stage.

FINANCEMENT DES STAGES



Type de formation	Population concernée	Prise en charge, remboursement, financement
Espaces nationaux de formation	- Enseignants - Licenciés FFJDA	<ul style="list-style-type: none"> Frais pédagogiques pris en charge par la FFJDA <i>Possibilité de prise en charge par les OPCA (transports, hébergement...)</i>
Stages Nationaux de Rentrée	- Enseignants	<ul style="list-style-type: none"> Frais pédagogiques pris en charge par la FFJDA
Stages nationaux de formation continue des enseignants	- Enseignants salariés	<ul style="list-style-type: none"> Le coût pédagogique ainsi que les frais annexes (hébergement, restauration, transport) liés au stage peuvent être éligibles au remboursement dans le cadre de la formation professionnelle. <p>Les demandes de remboursement doivent être obligatoirement formulées par l'employeur aux organismes financeurs OPCA.</p> <p><i>Des documents sont disponibles sur le site fédéral dans l'espace formation expliquant les démarches à effectuer par le club auprès de son OPCA pour obtenir une prise en charge des frais pédagogiques et des frais annexes (hébergement, restauration) du stage de l'enseignant.</i></p> <p><i>Retrouvez les procédures de financement sur notre site fédéral en cliquant ici.</i></p>
	- Enseignants non-salariés - Bénévoles - Enseignants salariés n'ayant pas obtenu de financement	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'être pris en charge par la FFJDA en remplissant le formulaire de demande de bourse de formation en cliquant ici. <p><i>Pour être éligibles à percevoir un financement pour la formation de leur enseignant, les clubs doivent suivre la procédure indiquée (signature président club et comité...).</i></p>

À noter : les demandes pour les enseignants titulaires du CFEB inscrits dans une démarche d'accès à la filière de formation qualifiante ainsi que pour les dossiers concernant des féminines seront retenues en priorité.

Enseignants salariés : notre organisme de formation est référencé Data dock, ce qui vous garantit une formation de qualité et une possible prise en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).



Le secrétariat de la formation est à votre disposition pour toute information complémentaire concernant vos démarches de financement :

Email : formation@ffjudo.com - Téléphone : 01.40.52.16.48 / 16.51 / 16.65